



Audit de suivi de la mise en œuvre des recommandations de 2013 concernant la révision des achats

Secrétariat d'État aux migrations

L'essentiel en bref

Le Contrôle fédéral des finances (CDF) a vérifié si les recommandations qu'il avait émises après avoir mené en 2013 un audit des achats¹ au Secrétariat d'État aux migrations (SEM) ont été mises en œuvre.

Neuf des onze recommandations formulées alors ont été mises en œuvre, et deux seulement partiellement. Voici quelques détails sur les recommandations 13380.004 et 13380.005 appliquées en partie seulement.

Pour les achats des centres d'enregistrement et de procédure, les directives relatives à l'achat de biens et de services par des externes chargés de l'encadrement et aux procédures à appliquer ainsi que les conventions de délégation avec les services d'achat centraux de la Confédération ne se trouvent qu'au stade de projet. Le SEM doit mieux intégrer le savoir-faire en matière d'achats dans les consignes et les processus des centres d'enregistrement et de procédure et fournir des lignes directrices claires et un soutien aux prestataires dans ce domaine. Quant aux délégations – même si elles se déroulent au sein même du SEM –, les conditions définies dans l'ordonnance du 24 octobre 2012 sur l'organisation des marchés publics de l'administration fédérale (Org-OMP ; état: 1^{er} janvier 2016) doivent être respectées.

Concernant la recommandation portant sur la garantie du respect des dispositions de délégation des services d'achat centraux, le service d'achat du SEM évalue sûrement aussi le déroulement de telles affaires dans le cadre de ses tâches. Il manque toutefois une obligation explicite de vérifier que toutes les dispositions de délégation sont respectées. Il reste donc à préciser les directives sur la façon de contrôler et de documenter le respect de ces dispositions.

Un délai supplémentaire pour mettre en œuvre définitivement les recommandations susmentionnées est accordé jusqu'au 31 octobre 2016.

Texte original en allemand

¹ „Prüfung der Beschaffungsprozesse von Dienstleistungen und Gütern“ (PA 13380)